

DELIBERATION 2014-1

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion 2014 à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et Audiovisuel (AVICCA)

Le vingt trois janvier deux mille quatorze, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni à l'hôtel du Conseil Général du Nord, sur convocation en date du seize janvier deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 12 (Mmes Lesne, Bodele et M. Hecquet, Nicolet, Pericaud, Rapeneau, Kanner, Robin, Gaquere, Juda, Lubret, Prudhomme)

Excusés : 8 (Mmes Bourdon, Cau, Filleul et M. Delannoy, Delbé, Lena, Figoureux, Wallon)

Absents : 0

Pouvoirs : 5 (Mme Bourdon à M. Nicolet, Mme Cau à M. Hecquet, M. Figoureux à M. Kanner, Mme Filleul à Mme Bodele, M. Wallon à M. Prudhomme)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le fait que l'AVICCA, Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, créée en 1986 sur le thème des réseaux câblés, a un champ d'actions de plus en plus élargi en parallèle de l'évolution législative, qu'elle regroupe des collectivités territoriales françaises (villes, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, etc.), de toutes tailles et sans distinctions politiques, qui sont actives :

- ▶ pour l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques
- ▶ pour le développement des services et des usages, qu'en relation avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics,

qu'elle représente et défend l'intérêt des collectivités, et, à travers elles, l'intérêt public local, que son activité est structurée par des groupes de travail internes et qu'elle travaille dans le domaine avec de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés, qu'elle coordonne ses prises de position avec les grandes associations généralistes de collectivités, l'AMF, l'ADF et l'ARF sur les sujets d'importance majeure, qu'elle diffuse des newsletters d'information confidentielles spécialement pour les collectivités, que son site internet comporte une partie de documentation réservée aux membres, que des rencontres régulières sont organisées à Paris, soit sur transversales sur des thèmes (zones blanches, zones d'activités, très haut débit...), soit en regroupant les collectivités ayant des démarches proches (groupe de collectivités ayant le même délégataire...), que les retours de terrain sont privilégiés, qu'une base de données des membres permet des échanges « horizontaux », en privilégiant les moyens non intrusifs comme le mail.

Considérant que l'adhésion du Syndicat Mixte Nord-Pas de Calais Numérique à l'AVICCA aurait pour intérêt de :

- apporter à l'association l'expertise locale sur les communications électroniques pour le territoire du Nord – Pas de Calais,
- participer de manière effective aux travaux de l'AVICCA,
- permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et d'influencer les évolutions nationales en se regroupant avec les autres collectivités,
- avoir une vue du contexte global des communications électroniques.

DECIDE

D'adhérer à l'AVICCA moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 5 970 € pour l'année 2014.

D'imputer les dépenses sur le Chapitre 011.

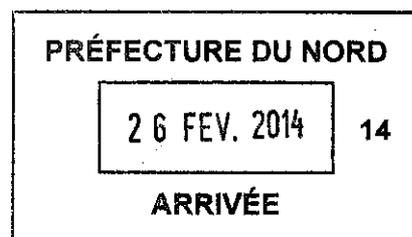
AUTORISE

Monsieur le Président :

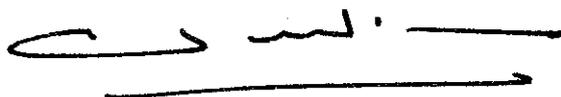
- à signer l'adhésion à l'AVICCA et à engager toutes les procédures nécessaires,
- à désigner un représentant de Nord – Pas de Calais Numérique pour participer aux instances dirigeantes de l'AVICCA,
- à verser à l'AVICCA le montant de la cotisation 2014 correspondante

Adopté par :

- voix pour : 17
- voix contre : 0
- abstention : 0
- Nombre d'élus participants aux votes : 17



Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le